



Conseiller/ère en énergie et en efficacité énergétique (DF)

Remplace: «Conseiller/ère en énergie et en efficacité énergétique (DF), en consultation» du 28.10.2015

▷ Nouveau règlement d'examen professionnel supérieur approuvé par le SEFRI le 26 novembre 2015.

Description brève

Les conseillers/ères en énergie et en efficacité énergétique avec diplôme fédéral sont des fournisseurs/euses professionnels/les de prestations de services dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. L'accent est mis sur les applications énergétiques et électriques efficaces. Consacrée à la gestion durable de l'énergie, leur activité recouvre des aspects sociaux, économiques, techniques et écologiques. Leurs clients sont aussi bien des communes que des entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG) et des particuliers. Les conseillers/ères en énergie et en efficacité énergétique avec diplôme fédéral contribuent à l'utilisation efficace des ressources énergétiques et naturelles. Ils/elles entretiennent activement le haut niveau de qualité en Suisse dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'environnement. En collaboration avec les clients, les concepteurs/trices techniques, les fournisseurs/euses et les autres professionnels/les, ils/elles participent à la mise en œuvre de ce haut niveau de qualité. Les conseillers/ères en énergie et en efficacité énergétique avec diplôme fédéral travaillent dans leur domaine de manière indépendante et sont coresponsables de la réalisation des projets. Ils/elles connaissent les bases légales pertinentes ainsi que leurs développements. Ils/elles représentent les intérêts de la clientèle face aux autorités. Par leur travail, ils/elles soutiennent directement l'application de la stratégie énergétique de la Confédération.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Association des entreprises électriques suisses (AES)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) possèdent un diplôme reconnu au niveau fédéral de degré tertiaire (EP, EPS, ES, HES ou hautes écoles universitaires/EPF) dans le domaine technique, notamment dans les domaines professionnels de l'électricité, de l'énergie, de la construction/du bâtiment ou de l'architecture, ou encore qui possèdent un diplôme équivalent;
- b) peuvent justifier d'une expérience professionnelle/pratique de deux ans consécutifs dans un des domaines professionnels susmentionnés;
- c) disposent des certificats de modules requis ou des attestations d'équivalence délivrées par la commission AQ.

Certificats de modules

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

- Bases en technique de l'énergie
- Bases en construction
- Installations techniques
- Economie énergétique
- Mesures d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables
- Gestion d'entreprise

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable.

Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes qui englobent les différents modules: étude de cas (écrit), travail de diplôme (écrit, effectué préalablement), présentation du travail de diplôme (oral), entretien spécialisé (oral).

Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Conseiller/ère en énergie et en efficacité énergétique avec diplôme fédéral
- Energie- und Effizienzberater/in mit eidgenössischem Diplom
- Consulente in energia ed efficienza con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Energy and energy efficiency consultant with Advanced Federal Diploma of Professional Education and Training

Pour en savoir plus

Association des entreprises électriques suisses (AES)

www.strom.ch/fr.html